

TE38

BUREAU du 12 janvier 2026

DÉCISION N° 2026-004

Objet : Batiwatt - Adhésions

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Madame et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu, la délibération n°2018-113 du 11 décembre 2018 relatives aux nouvelles modalités d'exercice du Conseil en énergies ;

Vu la délibération n°2024-090 en date du 23 septembre 2024 relative au service d'accompagnement à la maîtrise de la demande en énergie Batiwatt ;

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 8 collectivités ont sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Territoire	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
LA CHAPELLE DE LA TOUR	2	Initial	12/11/2025	01/02/2026
ST ETIENNE DE ST GEOIRS	4	Initial	07/11/2025	01/02/2026
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE communauté	6	Maîtrisé	01/10/2025	01/02/2026
CHAMP-PRES-FROGES	9	Initial	05/11/2025	01/02/2026
ST PIERRE DE CHARTREUSE	5	Maîtrisé	01/12/2025	01/02/2026
VIRIVILLE	4	Initial	21/11/2024	01/02/2026
FARAMANS	4	Maîtrisé	27/11/2025	01/02/2026
THODURE	4	Connecté	30/01/2025	01/02/2026

Ces nouvelles adhésions Batiwatt portent le nombre total à **66**.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 février 2026.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)